BULLETIN MUNICIPAL N°14 – mai 2017

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

Sommaire

EDITO : élections présidentielles PAGE 1

COMMUNICATION
CR du conseil municipal du 28/02/17 PAGE 2
Budget 2017 PAGE 3
Election 2017 PAGE 3
Nouvelle carte électorale en 2017 PAGE 4
Recensement 2ème trimestre 2001 PAGE 4
PACS en mairie PAGE 4
Inscription Ecole Preuilly/Sainte Thorette PAGE 4
Nouvelles modalités pour les cartes d'identité PAGE 5
Divorce par consentement mutuel PAGE 5
Préfecture du Cher PAGE 5
Nuisances sonores PAGE 6
Changement de prénom PAGE 6
SIAEP : réseau d'eau de Sainte Thorette PAGE 6
SIRS : transport scolaire PAGE 6
Vélo : port du casque obligatoire PAGE 7

AVIS A LA POPULATION
Projet de médiathèque à Sainte Thorette PAGE 7
Sortie de la zone de revitalisation rurale PAGE 8
FFTH : la fibre à domicile PAGE 8
Après-midi jeux PAGE 8
Commémoration du 8 mai PAGE 8
Eté sportif PAGE 9
Stage au CREPS PAGE 9

PENDANT CE TEMPS LA A SAINTE-THORETTE
Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants PAGE 9

LAISSONS PARLER NOS ASSOCIATIONS
Assotaulo : recherchons… PAGE 9
ABUL : portes ouvertes PAGE 10
APE : feux de la Saint Jean PAGE 10
Assotaulo : Pétanque, auberge espagnole, etc. PAGE 10
Assotaulo : étonnante balade PAGE 10
Assotaulo : atelier théâtre PAGE 10

QUIZZ PAGE 10

CALENDRIER PAGE 10

Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINAULT

Edito : le mot du Maire



Les résultats des élections présidentielles ont placé E. Macron et M. Le Pen en tête au premier tour.
C'est la réponse des citoyens aux déceptions provoquées par les gouvernances de la droite et de la gauche depuis plus de 30 ans, mais aussi par le climat de défiance né des « affaires ».
Ce vote a été un vote de passion et non de raison. En ce sens, il tient plus des drames de Racine que des pièces de Corneille.
Les raisons qui poussent l'électeur dans ses choix sont diverses et complexes et la démocratie doit être respectée.
Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas chercher d'explication . Nous sommes en droit de donner notre avis , de chercher à convaincre , de demander à nos concitoyens de reconsidérer une décision qui a pu être une réponse épidermique et qui ne leur apportera pas ce qu'ils sont en droit d'espérer.
Dans ce bulletin je ne voulais pas aborder ce sujet car je ne souhaitais pas bénéficier d'une tribune à laquelle d'autres n'ont pas accès, bien que nous ayons, depuis la création de ce journal insisté sur la possibilité qui est donné à toutes et à tous de s'exprimer dans ces colonnes.
Deux faits m'ont convaincu que je devais donner mon avis.
1- les remarques justifiées d'amis à propos du vote local dont je vous joins la partie la plus explicite.
2- le ralliement de M. Dupont-Aignan à Mme Le Pen.

Au lendemain du premier tour j'ai reçu ce mail :
« Objet : BRAVO !!!!
Bonjour Alain…Pas trop anéanti ????
Félicitations, tu diriges une commune qui fait partie des 19000 qui ont mis Le Pen en tête et en plus Fillon 2ème . Tu dois être ravi...
A part les oiseaux qui volent les petits pois, de quoi ont donc peur tes administrés ? J'aurais bien du mal à donner de mon temps pour de telles personnes, alors bon courage pour la suite... »

Edito : le mot du maire (suite)

La progression constante du vote FN dans nos campagnes pose un véritable problème .« Le dégagisme » souhaité par le peuple après des années de promesses et de désillusions ne suffit pas à l'expliquer .
La volonté, à mon sens justifiée, de changer de têtes doit être accompagnée par deux questions.
1-Par qui je souhaite remplacer les titulaires ?
2-Pour mettre en œuvre quelle politique, défendre quelles valeurs et construire quelle société ?

A la première question une réponse qui va de soi : Par des candidats qui au minimum ne traînent pas de casseroles, n'ont pas eu, n'ont pas et n'auront pas maille à partir avec la justice : des candidats honnêtes qui devront mettre en place la politique que vous souhaitez pour atteindre les objectifs qui vous semblent justes.

La 2ème question est plus difficile à traiter car beaucoup d'options sont envisageables même si elles sont parfois différentes voire contradictoires. Pour la traiter, restons traditionnels et référons-nous au triptyque inscrit sur le fronton des mairies :
- Liberté : Quel candidat vous semble le plus à même de garantir la liberté de chacun ?
- Egalité : Dans quelle organisation sociale, prônée par quel candidat souhaitez-vous vivre ?
- Fraternité : qui, selon vous, est prêt à tendre la main à tout un chacun, à toute personne ?
Etre républicain c'est d'abord cela, accepter ces trois concepts non seulement pour les Français de souche mais aussi pour tous les êtres humains.
Je souhaite y ajouter la solidarité car sans les autres nous ne sommes rien.

Quelle est la situation de notre village ?
Le Pen : 76, Fillon : 74, Mélenchon : 62, Macron : 47, Dupont-Aignan : 28.
Arrivent en tête deux candidats qui ont des démêlés avec la justice et le rapport de force pour garantir une société construite sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la solidarité n'est pas vraiment favorable.
Quelles raisons objectives et réfléchies peuvent dicter ce choix ?
Je n'en vois pas. Seules des informations partielles , des affirmations partisanes et des analyses simplistes peuvent expliquer le conditionnement et les réactions épidermiques des électeurs.

Notre slogan de campagne était « le vivre ensemble ». Je n'ai rien renié de ce que j'ai présenté en 2014 . Je veux, même si j'en mesure la difficulté, rassembler les Tauriciennes et les Tauriciens autour de projets communs. Je veux, par la mise en place de services et de lieux publics, faciliter la vie du plus grand nombre et faciliter les échanges. Je souhaite un village apaisé, accueillant et des habitants tolérants et solidaires.
Je l'ai écrit dans ces colonnes : « se parler, communiquer c'est déjà s'aimer un peu. »
C'est pour ces raisons que je ne supporte pas qu'un parti qui prône la haine de l'autre, soit-il étranger, qu'un parti qui s'enracine grâce à la misère, qu'il dénonce mais qu'il sera incapable de juguler par le seul traitement démagogique de l'immigration, arrive en tête à Sainte Thorette.

Le résultat du 2ème tour prend avec le ralliement de M. Dupont-Aignan à Mme Le Pen une tournure plus angoissante. Le front national trouve dans ce ralliement une légitimité supplémentaire et même si cela n'est pas déterminant sur le plan comptable, le mal est fait.
De nouveau, un politique qui prétend laver plus blanc que blanc vend son âme, pour un poste de premier ministre ; reniant ainsi les déclarations faites auparavant la main sur le cœur .
Ne me dîtes pas : « ils sont tous pareils »car ce n'est pas vrai.
Il nous faut tout simplement trouver les bons en travaillant nos choix, en sachant pourquoi nous pouvons leur faire confiance et aussi pourquoi nous devons les renvoyer chez eux.
Aujourd'hui je sais que je ne peux pas faire confiance à M Dupont-Aignan qui sera le futur 1er ministre de la France si Mme Le Pen est élue. Il faut le renvoyer chez lui.
Au lendemain du 2ème tour, en fonction des résultats locaux, je serai amené à me poser la question de mon investissement pour la commune.
Au lendemain du 2ème tour des législatives au mois de juin, je saurai si je dois continuer à assumer les responsabilités pour lesquelles j'ai été investi en 2014.
Je n'ai aucune ambition politique et j'ai beaucoup d'autres centres d'intérêts, ma seule motivation, ce sont les projets que nous avons conduits et qui restent à conduire pour une population tolérante respectueuse de tous et solidaires : tout le contraire des thèses frontistes.

Mr Le Maire

Communication

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 28/02/17 *(Céline)*

4/ Plan de sauvegarde

Suite aux élections partielles il est nécessaire de procéder à des modifications sur le Plan Communal de Sauvegarde.
Le conseil municipal approuve ce nouveau plan.

5/ Salle pour tous : actes d'engagement-architecte

Mme BURLAUD Marine du cabinet d'architecture MB2 a été choisie (2 autres architectes contactés n'ont pas répondu) pour un montant de 22576.50 € HT.
Ce montant sera divisé en deux en cas de non réalisation du projet pour cause de non obtention des subventions demandées.
Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

6/ Salle pour tous mission assistance maîtrise d'ouvrage phase 2 – CIT

M. le Maire rappelle le projet d'installation d'une bibliothèque et d'une salle pour tous dans l'ancienne école maternelle route de la petite école.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 28/02/17 *(Céline)*

(suite point 6)

Le dossier étant conséquent, il est nécessaire de faire appel à l'Agence d'Ingénierie des Territoires pour la mission assistance maîtrise d'ouvrage. Le devis est en 3 parties :
1/ études préalables et programme pour 1300 € HT
2/ consultation maitrise d'œuvre pour 1820 € HT
3/suivi des études Permis de construire pour 1300 € HT
Le conseil ayant déjà retenu la phase 1, le maire propose de contracter la phase 2.

7/ Plan de financement de la Salle pour tous :

Pour les travaux de rénovation du bâtiment :

- fonds propres 20 000 €
- Emprunts 46 446.30 €
- Subvention DETR 81 600 €
- Réserve parlement. 9 500 €
- Région 53 296.20 €
- Département 21 280 €
- DRAC 83 307 €
- SDE 13 678 €
- 1% artistique 700 €

Pour un total de 329 805.50 €

Pour les études

- Fonds propres 5139 .30 €
- Pays de Vierzon 20 557.20 €

Pour un Total de 25 696.50 €

Le conseil municipal autorise le Maire à demander les subventions.

8/ Eglise : travaux de toiture

Suite à un événement climatique, le toit de l'église a subi quelques dégâts. L'assurance GROUPAMA a été contactée, plusieurs devis ont été demandés :

- SARL HEMERY pour 4685 € HT
- LES TOITS DE FRANCE pour 3925 € HT
- SARL PETIT pour 4257.50 € HT

Le conseil décide de retenir la SARL HEMERY, l'ensemble des prestations lui paraissant plus sérieux.

Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont affichés en mairie.

Budget 2017 *(Noëlle)*

Le budget 2017 de STE-THORETTE a été présenté et voté le 11 avril 2017 par le Conseil Municipal.
Il s'établit à 534 176,22€ en dépenses et recettes d'investissement et à 665 498,87€ en dépenses et recettes de fonctionnement.
Ce qu'il faut retenir de l'investissement 2017:
- les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux ne commencent que cette année, nous attendions l'aval de la DDT de Bourges.
- l'enfouissement des réseaux par l'entreprise AEB route de Mehun est terminé, la finalisation de la couverture des trottoirs et la sécurité vont intervenir prochainement.
- la dématérialisation des documents administratifs nécessite l'acquisition de matériels informatiques.
- l'opération la plus importante que nous avons initiée cette année concerne l'ensemble des habitants de la commune puisque l'ancienne école maternelle va connaître une nouvelle vie: bibliothèque et salle pour tous (si nous obtenons 80% de subventions).
Tout cela est possible sans augmentation des taxes locales et sans mobilisation d'un nouvel emprunt cette année.

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité augmenter les taux d'imposition des taxes locales: le taux de la taxe d'habitation reste donc à 15,72%,le taux de la taxe foncière bâtie à 12,88%, le taux de la taxe foncière non bâtie à 25,96% et le taux de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) à 19,83%.

Tous les chiffres sont disponibles à la mairie pour qui souhaite se renseigner.

Elections 2017 *(Céline)*



Deux scrutins importants auront lieu en 2017

Les élections présidentielles :
Le 1er tour de ce scrutin a eu lieu le dimanche 23 avril et le second tour aura lieu le dimanche 7 mai.
Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Les élections législatives :
Le 1er tour aura lieu le dimanche 11 juin et le second tour le dimanche 18 juin.
Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

NB : les électeurs européens inscrits sur les listes complémentaires ne sont pas autorisés à participer à ces scrutins.

Nouvelle carte électorale en 2017 *(Céline)*



L'année 2017 est une année de refonte des listes électorales.
C'est à ce moment que sont opérées les modifications d'adresse ou d'erreurs éventuelles et qu'une nouvelle carte électorale est adressée à tous les électeurs.

Les électeurs sont également renumérotés au cours de cette refonte. **Il faudra donc présenter, lors du vote, la nouvelle carte électorale** aux membres du bureau de vote et non l'ancienne afin de faciliter la tâche de recherche des électeurs sur la liste (qui sont appelés par leur numéro d'électeur).

Le vote par procuration

Un électeur empêché le jour du vote peut donner procuration à un autre électeur, à condition que ce dernier soit inscrit sur la liste électorale de la même commune que lui (pas nécessairement dans le même bureau).
Un électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration établie en France (plus une éventuellement établie à l'étranger).
Sa validité peut être pour un seul scrutin (1er tour ou 2nd tour) ou pour les 2 tours. Dans ce cas, les dates seront précisées sur la procuration et celle-ci ne pourra excéder 1 an.
NB : une procuration établie hors de France peut être valable pour une durée de 3 ans.
Les autorités habilitées à délivrer les procurations sont le commissariat, la gendarmerie, le tribunal.
L'imprimé de demande de procuration peut être rempli en ligne sur :
- http://vosdroits.service-public.fr/particulier/R12675.xhtml
ainsi que sur le site internet du ministère de l'intérieur :
- http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration
Une fois rempli, le formulaire doit être imprimé. Puis, l'électeur doit obligatoirement se rendre auprès d'une des autorités habilitées citées ci-dessus pour le faire valider.
NB : Les électeurs qui ne sont pas équipés d'un ordinateur et d'une imprimante peuvent toujours procéder à leur demande de vote par procuration en se rendant au guichet des autorités habilitées.

PACS en mairie *(Céline)*



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret (non publié à ce jour) doit néanmoins encore préciser les modalités d'application de cette nouvelle procédure.
En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours :
- soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.
Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel :
Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Recensement militaire *(Céline)*



Si vous êtes nés en 2001 que vous avez 16 ans (avril, mai, juin) merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

Inscription RPI Preuilly Sainte Thorette *(Séverine)*

L'inscription au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Preuilly / Sainte-Thorette (école maternelle et primaire) aura lieu le 16 mai de 16h30 à 18h30 à l'école de Sainte Thorette. Munissez-vous :

- du livret de famille,
- du carnet de santé de l'enfant,
- d'un justificatif de domicile (facture edf, téléphone, etc.).



Nouvelles modalités de traitement des cartes d'identité *(Céline)*



Depuis le du **2 mars 2017**, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuera, de la même façon que pour les demandes de passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositif de recueil. Les usagers pourront effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français.

Les mairies du département du Cher disposant d'un dispositif de recueil se répartissent de la manière suivante :

Aubigny-sur-Nère, Bourges, Châteauneuf-sur-Cher, Culan, Dun-sur-Auron, La Guerche-sur-L'Aubois, Léré, Lignières, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Amand-Montrond, Sancergues, Vierzon

Téléphoner avant car certaines mairies prennent uniquement sur rendez-vous.

Les demandes de titres seront instruites par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres CNI/Passeports de la région Centre Val de Loire situé à la Préfecture du Cher.

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : http://predemande-cni-ants.gouv.fr/ et je saisis mon état civil et mon adresse
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué
- je choisis l'une des mairies ci-dessus et me présente avec mon numéro de pré-demande
- Je rassemble les pièces justificatives
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Divorce par consentement mutuel : vers une procédure sans jugement *(Céline)*



Les époux souhaitant divorcer par consentement mutuel ne passeront plus nécessairement devant le juge.

Cette réforme, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, fait suite à la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 50).

D'après le texte de loi, « *les époux peuvent consentir mutuellement à leur divorce par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire* ».

Ainsi, lorsque les époux s'entendent sur la rupture du mariage et ses effets, ils peuvent, assistés chacun par un avocat, constater leur accord dans une convention. Cette convention doit ensuite être enregistrée par un notaire ce qui permettra aux ex-époux de se prévaloir de cette convention sans avoir recours à un juge. Néanmoins, en présence notamment d'un enfant mineur demandant à être entendu par le juge, les époux ne pourront pas divorcer sous cette forme.

La convention comporte expressément, sous peine de nullité, les points suivants :

- les nom, prénoms, profession, résidence, nationalité, date et lieu de naissance de chacun des époux, la date et le lieu de mariage, ainsi que les mêmes indications, le cas échéant, pour chacun de leurs enfants ;
- le nom, l'adresse professionnelle et la structure d'exercice professionnel des avocats chargés d'assister les époux ainsi que le barreau auquel ils sont inscrits ;
- la mention de l'accord des époux sur la rupture du mariage et sur ses effets ;
- les modalités du règlement complet des effets du divorce, notamment s'il y a lieu au versement d'une prestation compensatoire ;
- l'état liquidatif du régime matrimonial ou la déclaration qu'il n'y a pas de liquidation ;
- la mention que le mineur a été informé par ses parents de son droit à être entendu par le juge et qu'il ne souhaite pas faire usage de cette faculté.

Préfecture du Cher *(Céline)*



Depuis le 1er février 2017, les horaires de la Préfecture ont été modifiés.

Accueil du public aux guichets :

- Pour les certificats d'immatriculation et les permis de conduire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Sur rendez-vous :

- Passeport militaire : les lundis et jeudis de 9h00 à 11h00
- Bureau des usagers de la route : obligatoire pour les échanges de permis de conduire étrangers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- Services des étrangers : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 11h30 : Étrangers – Séjour 02 48 67 35 86

Du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 :

- Certificats d'immatriculation (cartes grises) 02 48 67 35 98
- Permis de conduire 02 48 67 35 61

Nuisance de voisinage *(Laurent)*



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° - 2011-1-1573 PORTANT RÉGLEMENTATION DES **BRUITS DE VOISINAGE** DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER et s'appliquant à SAINTE-THORETTE.

Article 1er « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »
Les dispositions s'appliquent à tous les bruits de voisinage.
Article 15 « Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi
de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés. »

Changement de prénom *(Céline)*

Vous pouvez demander à changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime.
Par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer.
L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée
Vous devez vous rendre à la mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance.

Vous devez fournir les pièces suivantes à l'officier de l'état-civil :
- une copie intégrale originale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois ;
- une pièce d'identité originale en cours de validité ;
- un justificatif de domicile récent. Si vous êtes hébergé par un tiers, un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge devra être fourni, accompagné d'une attestation sur l'honneur de ce dernier indiquant que vous résidez bien chez lui.

Renseignements complémentaires sur service public.fr

Louise Léna
Cancoillotte Lina Eva Lilou
Manon Zoé Lola

SIAEP : réseau d'eau de Sainte-Thorette *(Noëlle)*

Des travaux sont en cours sur le territoire de la commune de STE-THORETTE, au lieu-dit Villeperdue. Il s'agit du renouvellement d'une partie de réseau qui connaissait des fuites importantes et le passage des canalisations en encorbellement sous le pont du Cher posait un problème de protection au gel.
Le passage du Cher et du Ridon grâce à ces travaux fonctionne désormais en souterrain sous les cours d'eau et les canalisations neuves vont diminuer le pourcentage de perte en eau, donnée importante quand il s'agit de demander des subventions pour des travaux futurs à l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE.
Précisons que les travaux futurs se situeront sur la commune de PREUILLY – du pont du Cher sur STE THORETTE au rond point de la route départementale ceci sans doute en 2018.
A suivre…
La qualité de l'eau distribuée par notre réseau se maintient: le taux de nitrate reste contenu autour de 30mg par litre grâce à l'achat d'une quantité d'eau au SMAERC syndicat de Mehun/Yèvre,ce qui a une incidence sur le prix du m3 sur votre facture.
Les analyses effectuées régulièrement sont disponibles au SIAEP et à la mairie.

SIRS : syndicat intercommunal de transport scolaire *(Noëlle)*

Au premier janvier 2017 le département a perdu la compétence transport au profit de la région. Une antenne régionale est installée à Avaricum à Bourges. Les syndicats demeurent et restent le partenaire principal au niveau local.
La région garde le fonctionnement actuel de chaque département (six en Région Centre) et au cours de l'année scolaire 2017 2018 étudiera les modifications à apporter pour unifier le transport au niveau régional.
Elle a annoncé la gratuité des transports scolaires pour la rentée 2017 mais avec une adhésion de 25E par enfant et maximum de 50E par famille. Les inscriptions pour obtenir la carte de transport se fait dans les mêmes conditions que les années précédentes: par document papier disponible dans les écoles, au syndicat, à la mairie du domicile et par Internet sur le site dédié. Pour toute carte de transport perdue, il en coûtera 10E pour obtenir un duplicata.

Communication (Suite)

Vélo : port du casque obligatoire pour les enfants *(Céline)*



Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque certifié à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers.
Cette mesure concerne l'ensemble des cyclistes, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risquera une amende de quatrième classe, c'est-à-dire de 135 €.
À savoir : Un casque doit porter la mention *NF ou ECE 22/04, 22/05*

Avis à la population

Projet de médiathèque à Sainte Thorette *(Alain, Laurent)*

La bibliothèque actuelle a commencé à développer de l'animation tous publics dans la commune.

Avec ce nouvel équipement, situé en lieu et place de l'ancienne école, un programme d'animation annuel pourra être travaillé avec le souhait d'associer les différents acteurs locaux et de toucher le plus grand nombre. De même, un travail important va être fait autour des collections avec l'enrichissement conséquent des collections existantes (livres) et la mise à disposition de nouvelles collections (cd, dvd, offres dématérialisées).

Ces développements induiront un élargissement conséquent des heures d'ouverture. Des expositions régulières pourront être installées dans les différents espaces dont pourront profiter les usagers lors de leur venue. Le visionnage et l'écoute sur place feront également partie des nouvelles offres. Des initiations autour de la pratique informatique et numérique seront animées au sein de la bibliothèque. Un choix de jeux sera mis à disposition de tous les publics avec des espaces aménagés à cet effet. Des séances de découvertes de jeux de plateau et de jeux vidéo seront proposées afin de favoriser l'échange intergénérationnel et de permettre aux adolescents comme aux personnes âgées de s'approprier ce nouvel équipement.

Nous, élus, souhaitons en faire un lieu d'expression pour les artistes. La dimension d'échanges, de rencontres, de sociabilité au sein de la commune sera également l'un des objectifs majeurs de ce nouvel équipement. Toutes ces activités s'articuleront autour d'espaces bien définis (espace accueil-prêt-retour, espace détente, espace jeunesse, espace adultes, espace travail, espace multimédia, espace adolescents, tisanerie, la cour intérieur, le jardin sud)

Vous retrouvez ci-dessous un plan non définitif du projet :



Sortie de la zone de revitalisation rurale *(Laurent)*

Une centaine de communes du Cher, dont Sainte Thorette, est touchée par la sortie de la zone de revitalisation rurale, ce qui entraîne une baisse importante des dotations de l'état. Cette sortie est due à la révision du critère d'attribution (complexe mais comprenant par exemple le nombre d'habitants au km2), critère qui se définit, non plus au niveau de la commune, mais au niveau de la communauté de communes. Notre fusion récente de communauté de communes (Terre d'Yèvre et Val de Cher et d'Arnon donnant Cœur de Berry) a ainsi pour conséquence notre sortie de la zone de revitalisation rurale.

Les députés et sénateurs du Cher, rejoints par nombre de conseils municipaux dont le nôtre, ont écrit une lettre au gouvernement pour que soit revue cette décision.

FFTH : fibre à domicile *(Noëlle)*



KESAKO.
Fiber to the home et en français: la fibre optique jusqu'au domicile.
La Communauté de Communes Vals de Cher et d'Arnon en 2016 avait pris la décision de doter ses territoires de la fibre optique.
En 2017 la nouvelle communauté de communes Cœur de Berry, issue de la fusion, continue de porter le projet. La commune de STE-THORETTE va bénéficier du très haut débit. Le 16 mars 2017, les délégués des communes concernées ont été conviés à une réunion d'information par Cher Touraine Numérique et la société SPIE choisie pour effectuer les travaux. Une première phase – de mars à mai est consacrée à l'étude de terrain: comptage des boîtes à lettres, relevés des infrastructures existantes, relevés topographiques et demandes d'autorisations. La deuxième phase - de juillet à décembre est destinée à la programmation des travaux de génie civil, pose ou renforcement des poteaux Télécoms, implantation des locaux techniques, tirages des câbles en souterrain et en aérien, pose et raccordements des boîtiers dans les chambres et sur les poteaux.

Rendez vous au prochain bulletin pour de nouvelles informations.

Commémoration du 8 mai *(Guylaine)*


LE BERRY
Mardi 8 Mai 1945
JOUR DE LA VICTOIRE

La commémoration aura lieu en présence de Monsieur Le Maire, des membres du conseil municipal, des Représentants des associations des Anciens Combattants et des Portes drapeaux, de vous Tauriciens,

lundi 8 mai 2017 à 11h15

devant le monument aux morts.
Après lecture du message ministériel, en hommage aux morts, une gerbe sera déposée au pied du monument.
À l'issue de la cérémonie, la municipalité vous invite à partager le verre de l'amitié à la salle des fêtes.

[…] Ici chacun sait ce qu´il veut, ce qu´il fait quand il passe.
Ami, si tu tombes un ami sort de l´ombre à ta place.
Demain du sang noir sèchera au grand soleil sur les routes.
Sifflez, compagnons, dans la nuit la liberté nous écoute...
Extrait Le chant des Partisans

Après-midi jeux *(Gaël)*



Jouer est un acte gratuit offert à tous, quel que soit l'âge, le rang social, la culture et fait partie de la vie, c'est même un besoin qui permet, à tout moment, d'être en contact avec le monde et en relation avec d'autres individus.
Il est aussi une activité physique ou mentale qui n'a dans la conscience de celui qui s'y livre, d'autre but que le plaisir qu'elle procure.
Il est synonyme de plaisir, d'échange, de loisir, de distraction, d'amusement…C'est une activité dynamique suscitant un bien-être.
Le jeu permet également de garder ou de recréer un lien social entre les personnes de tout âge et favorise les rencontres, notamment au sein d'un village, d'une communauté.
Jouer permet également d'accompagner la parentalité en proposant un espace aux adultes et aux enfants.
L'objectif de cet après-midi jeux est d'être simplement dans le plaisir de jouer et de ne faire que ça, juste à côté de chez soi!
C'est pourquoi l'équipe d'animation vous propose de venir jouer en famille ou entre amis, l'après midi

du samedi 13 mai 2017 à partir de 14h30 à la salle pour tous (ancienne école).

Cette animation est gratuite et ouverte à tous. Toute sorte de jeux seront mis à disposition (cartes , jeux de société, jeux de coopération, jeux extérieurs pour les petits et les plus grands). N'hésitez pas à emmener vos jeux pour partager et les faire découvrir.

Avis à la population (Suite)

Eté sportif *(Gaël)*



Comme chaque année, les jeunes de 12 à 17 ans peuvent s'inscrire à **l'ETE SPORTIF et CULTUREL** proposé par le **C**omité **D**épartemental du **S**port en **M**ilieu **R**ural du Cher.

Les dates retenues pour la commune de SAINTE-THORETTE sont du 10 au 13 Juillet 2017 et sur la commune de PLOU du 17 au 21 Juillet 2017.
Durant le semaine du 10 au 13 juillet, une descente de la Loire sur deux jours est prévue, avec nuit au camping (pour cette activité, une attestation d'aptitude à la pratique d'activités nautiques est obligatoire).

Venez vous inscrire en mairie, les places sont limitées.

VAC S'Y EN BALADE *(Gaël)*

Un séjour au CREPS de la région Centre – Val de Loire de BOURGES, initié par **Cher Emploi Animation,** est en cours de préparation et devrait avoir lieu du 22 au 24 juillet 2017. Nous espérons obtenir 10 places pour des jeunes de 12 à 18 ans. A ce jour tout n'est pas finalisé.





Pendant ce temps-là à Sainte Thorette

Accueil des nouveaux habitants *(Guylaine)*

Bienvenue aux nouveaux habitants
Mr CLER Evans
Mr LANNEREIX Franck et Mme TRIBALLAT Céline
Mr MARTINS et Mme PIAZZA
Mr TOURNEZIOT et Mme FLORENCE
Mr et Mme BIGNELL Henri et Francisca
Mr BOUTAL Alexandre et Mme CHEVANCHE Alison
Mme PARE Tiphaine
Mr SACHET Fabrice
Mr DE SOUSA Alexis et Mme BERVILLIERS Angèle
Mme BALDA Vanessa
Mr DA SILVA David et Mme STANITZEK Aline
Mme RETAUD
Mr BEAUVAIS Matthieu e Mme BESNARD Anaïs
Mr et Mme FARIA Mario et Brigitte
Mr GABILLOUX Laurent et Mme PILLET Valérie

Bienvenue aux nouveau-nés
Camille BARON
Luciano NEVES
Tom SIERRA
Jules DUBOIS
Alexis LINZE
Julien RABIER



Laissons parler nos associations

Assotaulo : cherche matériel *(Laurent)*

Pour la préparation des prochaines animations, nous recherchons :
- de la peinture (même fonds de pots), Vieux jeux pour déco balade, etc.
- des tissus, matériels de couture et bricolage (pour l'atelier des petites mains de l'Assotaulo)

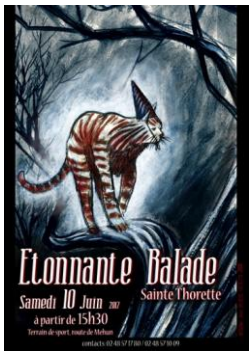


ABUL : portes ouvertes *(Gaby)*



Le club d'ULM de Sainte Thorette vous ouvre ses portes le **dimanche 11 juin**
Vous y découvrirez : exposition d'appareils, présentation en vol, baptêmes de l'air, restauration sur place. Info : 06 12 78 12 47 ou http://abul.asso.fr

Assotaulo : Etonnante balade *(Laurent)*



L'Assotaulo vous propose son étonnante balade, cette année sur le thème du jeu le

samedi 10 juin à partir de 15h30

au terrain de sport de Sainte Thorette.

Débutez l'après-midi en douceur avec des jeux traditionnels et des animations pour petits et grands. Un petit concours de KAPLA sera organisé à partir de 16h30 pour ceux ou celles qui aiment la construction. Le départ de l'Etonnante Balade se fera aux alentours de 18h30. Aux détours des chemins, les différents groupes rencontreront conteuses, chanteurs et bien d'autres personnages insolites. Vous devrez également résoudre des énigmes…Restauration sur place avec encore des surprises cette année !
Information et réservation : 02 48 57 38 22
Tarifs : de 3€ à 8€ - jeux gratuits – repas 10€

APE : feux de la Saint-Jean *(Nadia)*



Nous vous informons que les feux de la St Jean auront lieu le **vendredi 23 juin 2017 à partir de 19h** au stade de Ste Thorette. Comme chaque année cette manifestation demande beaucoup d'investissement personnel, c'est pour cette raison que nous sollicitons tous les bras disponibles avant, pendant et après cette soirée. Nous tenons à rappeler que l'argent récolté par l'Association de Parents d'Elèves à cette occasion sert à financer les différentes évènements auxquels participent les enfants tout au long de l'année (voyage, déplacements, sorties). Nous comptons sur votre aide et votre présence.

Assotaulo : atelier théâtre *(Laurent)*

L'assotaulo vous propose la mise en place d'un atelier théâtre pour adultes - 6personnes minimum ,12 personnes maximum - voici les personnes auprès desquelles vous pouvez vous inscrire : Sylvie Nectoux (0248571780) Joëlle Thiébaud (0248571009) Nadine Dos Reis (0248573822) . Une participation financière sera demandée (15 à 20 € par mois) . Si vous êtes intéressés merci de vous inscrire rapidement afin que nous puissions mettre en place une réunion avec Laurianne Costa qui animera cet atelier ...qui pourrait se mettre en place au mois d' octobre...

Assotaulo : pétanque, auberge espagnole... *(Laurent)*

Le 21 mai au terrain de sport de Sainte Thorette, l'Assotaulo organise une matinée d'entretien du matériel de l'association dès 8 h30 (ponçage et vernissage des tables et bancs) suivi l'après-midi de la pétanque à 14h. Entre les deux, sous forme d'auberge espagnole (chacun amène ce qu'il veut), tout le monde pourra reprendre des forces avec les cuisses de poulet grillées préparés par l'association.

Quizz…Le savez-vous ?

Le quizz du mois traite d'écologie (3ème partie)... (Pays de Vierzon)

1. Comment lutter contre la pollution de l'air dans son logement ?
a) aérer 10 minutes par jour, y compris l'hiver
b) ranger son logement

2. Quel moyen de locomotion n'est pas un transport doux ?
a) voiture b) bus
c) tramway d) vélo

3. En baissant la température de 1°C, on réalise ?
a) entre 1 et 4% d'économie d'énergie
b) entre 4 et 7% d'économie d'énergie
c) entre 7 et 11% d'économie d'énergie

4. En quoi peuvent être recyclées les bouteilles plastiques ?
a) vêtements b) papier
c) compost d) fer

5. Parmi ces activités humaines, lesquelles ne produisent pas de gaz à effet de serre ?
a) le transport fluvial et maritime
b) le chauffage et l'éclairage de l'habitat (gaz, électricité)
c) les centrales nucléaires
d) la circulation aérienne et automobile
e) la déforestation

Réponse : 1.a) ;2.a) ; 3.b) ;4.a) ; 5.c)

Calendrier

4 et 5 mai : Voyage scolaire

Dimanche 07 mai : 2ème tour élection présidentielle

Lundi 8 mai: Commémoration du 08 mai

Samedi 13 mai : Après-midi jeux

Samedi 21 mai : Pétanque

Mardi 6 juin : Relais petite enfance

Mardi 6 juin : Conseil municipal

Samedi 10 juin : Etonnante balade

11 et 18 juin : Elections législatives

Dimanche 11 juin: ABUL, portes ouvertes

Vendredi 23 juin: APE, feux de la Saint-Jean